

LE COMPTE SOLIDARITÉ HAUTES-PYRÉNÉES EST DISPONIBLE SUR INTERNET

Le Compte Solidarité Hautes-Pyrénées est l'alternative du Chèque Solidarité Hautes-Pyrénées «Papier».

Tous les mois, le compte est crédité du montant du plan d'aide et permet de régler son salarié par internet, de manière totalement sécurisée.

POURQUOI UTILISER LE COMPTE SOLIDARITÉ HAUTES-PYRÉNÉES SUR INTERNET ?

- Il permet d'effectuer des paiements en toute sécurité
- Il permet de déclencher un virement du montant précis de la prestation réalisée
- Le compte bancaire de votre intervenant est crédité dans un délai de 48 heures
- L'historique des opérations est actualisé en temps réel

COMMENT VOUS CONNECTER A VOTRE COMPTE SOLIDARITÉ HAUTES-PYRÉNÉES ?

- Etape 1 : Rendez-vous sur le site internet : <http://cd65-pch.domiserve.com>
- Etape 2 : Cliquez sur «S'inscrire»
- Etape 3 : Indiquez votre code CESU ainsi que votre date de naissance, cliquez sur valider
Vous retrouverez votre code CESU sur le talon d'un Compte Solidarité Hautes-Pyrénées «papier»
- Etape 4 : Indiquez votre adresse email, cliquez sur valider

 **VOTRE COMPTE EST ACTIF !**



ESPACE BÉNÉFICIAIRE

Vous êtes déjà inscrit(e) ? Connectez-vous

Identifiant

Mot de passe

SE CONNECTER

Mot de passe oublié ?

Je ne suis pas encore bénéficiaire et souhaite m'inscrire à l'espace.

S'INSCRIRE

Vous souhaitez avoir plus d'informations, contactez-nous.

Renseignements préalables à l'inscription

Code CESU *

Date de naissance * JJ/MM/AAAA

Nous vous rappelons que le code CESU est constitué de 8 chiffres

VALIDER

Chèque Solidarité Hautes-Pyrénées
PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

Copyright © 2017 – 2019 Domiserve | Contact | Mentions légales | Paramétrage des cookies

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement dont le responsable est Domiserve, l'émetteur de CESU mandaté par le Département des Hautes-Pyrénées, conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.



COMMENT PAYER SON INTERVENANT OU SON PRESTATAIRE ?

Une fois connecté à votre Compte Solidarité Hautes-Pyrénées, le paiement de votre intervenant ou de votre prestataire s'effectue en 3 étapes :

• Etape 1 : Choix de l'intervenant ou du prestataire

Dans la rubrique « Payer mon intervenant », sélectionnez l'intervenant qui est intervenu à votre domicile. ⁽¹⁾

The screenshot shows a web form for selecting an intervenant. It has two main sections: 'Type de l'intervenant' and 'Critères de recherche'. In the first section, 'Une personne physique' is selected. The second section has input fields for 'Code NAN' and 'Date de naissance', with a 'RECHERCHER' button. A note at the bottom mentions a downloadable form for physical persons.

Type de l'intervenant

L'intervenant est :

- ☒ Une personne physique (Emploi direct gré à gré)
- ☐ Une personne morale (Organisme prestataire, mandataire ou établissement public)

Critères de recherche

Saisissez le code NAN et la date de naissance de l'intervenant à payer :

Code NAN *

Date de naissance *

RECHERCHER

Affiliation d'un intervenant personne physique
Si votre intervenant n'est pas encore affilié auprès du CRCESU, vous pouvez télécharger le [formulaire d'affiliation](#) dans lequel vous trouverez les informations nécessaires.

⁽¹⁾ En récupérant auprès de l'intervenant son Code NAN, et sa date de naissance.

• Etape 2 : Saisie du montant

Renseignez ensuite le nombre d'heures effectuées, le déclenchement du virement s'effectue par un simple clic de validation, sur la base du montant horaire financé par le Département.

The screenshot shows a form titled 'Compte CESU à débiter'. It contains a table with columns for 'Mois d'attribution', 'Vos droits disponibles en heures', 'Heures à payer', and 'Total'. A green arrow points from the 'VALIDER' button at the bottom right to the 'Total' row in the table.

Compte CESU à débiter

Mois d'attribution	Vos droits disponibles en heures	Heures à payer	Total
Juillet 2019	46h00, soit un montant de 201,94 €	h min	0h00
Total			0h00
Montant à débiter			0,00 €

☐ Je souhaite effectuer un complément de paiement par CB

ABANDONNER LE PAIEMENT **MODIFIER L'INTERVENANT** **VALIDER**

• Etape 3 : Confirmation du paiement

Confirmez le virement en ressaisissant votre mot de passe.

Votre intervenant ou prestataire sera informé de votre paiement par email.

D'AUTRES FONCTIONNALITÉS À DISPOSITION

Au-delà des fonctions de paiement, le Compte Solidarité Hautes-Pyrénées permet à tout moment :

- D'accéder à l'historique des opérations et d'imprimer des justificatifs.
- De compléter si nécessaire, son règlement par carte bancaire.
- De modifier et gérer ses informations personnelles.
- De télécharger des documents d'information mis à disposition par le Département.



Vous avez des questions ou souhaitez des informations complémentaires :

Des conseillers sont à votre écoute et vous accompagnent dans la découverte et l'utilisation du Compte Solidarité Hautes-Pyrénées. Contactez-les au : **01 82 30 21 65 (Prix d'un appel local)**